

Classe « prépa seconde » : l'attaque du « choc des savoirs » contre les lycées

Montreuil, le 29 mars 2024

Le décret, l'arrêté et la note de service du 16 mars 2024 organisant « la mise en place, pour l'année scolaire 2024-2025, d'une phase pilote de l'instauration d'un cycle préparatoire à la classe de seconde » ont été publiés.

Présentés au Conseil Supérieur de l'Éducation, le projet de décret avait été massivement rejeté (50 voix contre pour 3 voix pour et 1 abstention). Comme pour les autres textes du « choc des savoirs » combattus par les personnels et les parents d'élèves, la ministre Belloubet passe en force et les textes ne font que confirmer la nécessité de faire barrage au « *choc des savoirs* ».

A partir de la rentrée 2025, les élèves admis en seconde générale ou professionnelle qui n'auront pas obtenu le DNB devraient obligatoirement passer un an en classes prépa seconde avant de rejoindre leur affectation en seconde générale ou professionnelle. Pour la rentrée 2024, seuls les élèves volontaires seront affectés dans le lycée du département qui sera désigné par le recteur pour ouvrir une classe préparatoire à la seconde.

Aucun programme, aucun contenu disciplinaire. C'est la déréglementation, la territorialisation et le déni de l'instruction !

La note de service prévoit ainsi que 20 heures hebdomadaires seront consacrées à des « *enseignements disciplinaires* » et 7 heures au « *renforcement des méthodes de travail ou à la découverte des métiers* ».

Le ministère a été contraint de préciser le volume horaire par discipline, mais a laissé les 7 heures « *d'enseignements méthodologiques et préparatoires à la suite du parcours* ». Il s'agit de « *confirmer ou mieux définir le projet d'orientation par des présentations sur les formations ou les métiers et des opportunités de rencontres avec le monde professionnel.* » Par qui seront assurées ces heures ?

Les enseignants, désignés sur ces classes, se verront imposer de participer à la mise en place d'une « *démarche de projet. [...] l'équipe pédagogique met en œuvre une pédagogie spécifique à la classe et conçue collectivement à l'échelle de l'établissement* ». « *Les projets s'inscrivent dans une ou des thématiques définies par le chef d'établissement et les équipes pédagogiques tout en s'adaptant aux besoins des élèves.* »

Les élèves seront évalués uniquement pour « *valoriser les points forts* ». Une attestation de fin de cycle préparatoire à la classe de seconde sera remise à chaque élève comprenant 3 catégories : « *les progrès, les projets suivis et l'implication, l'assiduité* ».

... / ...

Les enseignants de lycée sont déjà pressurisés par les réformes successives, par la réforme du lycée, du baccalauréat Blanquer et de la voie professionnelle, par la mise en place rejetée des stages d'observation en milieu professionnel et du SNU, les PLP sont menacés par un plan social et il faudrait ajouter ce nouveau dispositif ?

Aucune liberté pédagogique, mise en place et participation obligatoires à des projets, contenu des « enseignements » fixés avec le chef d'établissement, des réunions à n'en plus finir... C'est inacceptable pour les enseignants et le projet ne permettra pas aux élèves de préparer une bonne scolarité au lycée.

Pour les élèves qui n'auront pas obtenu le brevet, dont actuellement 45 000 sont orientés vers la voie professionnelle, seule solution pour échapper à la case « prépa seconde » : s'inscrire en CAP ou, on l'aurait parié, s'orienter vers l'apprentissage. Cette réforme va contribuer à fragiliser la voie professionnelle tout comme la réforme Macron-Grandjean dont la FNEC FP-FO exige le retrait.

Dans la logique de la réforme de la voie professionnelle, des stages en entreprises en fin de 2nde et de la généralisation du Service National Universel, il s'agit pour le gouvernement d'éjecter des millions d'élèves de l'Ecole publique. Il s'agit de leur barrer l'accès à l'instruction et à des qualifications.

La FNEC FP-FO soutient toutes les mobilisations en cours pour le retrait du « choc des savoirs » et en défense des revendications. Elle appelle les personnels à poursuivre partout la réunion des assemblées générales dans les lycées, les collèges, les écoles et les services.

Elle les appelle à faire massivement grève le 2 avril et à se réunir pour décider la reconduction afin de gagner sur les revendications !

**Pour l'abrogation des textes sur le « choc des savoirs » !
Pour un choc des moyens et des salaires !**